



# CONSEIL MUNICIPAL

Proces-Verbal du 14 Décembre 2011



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2011 à 20 H 30

**PRESIDENT** : M. BODIN, Maire

**PRESENTS** : M. BODIN. Mme LEROY. M. BEAUMOND. Mme GAUTIER. MM.  
DARRIEUX, GERBOIN, Adjoints

Mmes DAULAY, DENEUX, LEMAIRE-BENOIT, MM. MARQUET,  
DELAMARCHE. FRECELLE

**ABSENT EXCUSE** : Mmes CORMIER, HUAUME, MM. LANOË, MOUSSU

**Date de convocation** : 08 Décembre 2011

**Secrétaire de séance** : Mr MARQUET Didier

## OBJET

### 2011-115) AVENANT N°1 – ENTREPRISE EUROVIA – TRAVAUX DE VOIRIE 2011

Monsieur le Maire précise que des travaux ont été supprimés du marché passé avec l'entreprise EUROVIA concernant les travaux de voirie 2011 pour un montant en moins-value de 866,50 € HT.

Ces travaux entraîneront une moins value sur la base du marché initial de 59 484,55 € HT.

Le marché de l'entreprise Eurovia passe donc de 59 484,55 € HT à 58 618,05 € HT (avenant n° 1)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **DONNE SON ACCORD** pour la passation de l'avenant avec l'entreprise Eurovia pour le montant de 866,50 € HT.

➤ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## OBJET

### 2011-116) CONVENTION CAUE – CONSEIL A LA MAÎTRISE D'OUVRAGE – AIDE A LA PROGRAMMATION EN MATIERE D'AMENAGEMENT URBAIN

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'étude d'urbanisme relative à l'aménagement foncier de la zone située à l'ouest de la rue d'Anjou, il a été sollicité l'aide du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) de la Mayenne afin de réaliser cette étude,

Après rencontre avec les responsables du C.A.U.E., une proposition de convention a été rédigée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **DONNE SON ACCORD** pour la signature de la convention entre le C.A.U.E. de la Mayenne et la commune d'ENTRAMMES concernant le conseil à la maîtrise d'ouvrage - aide à la programmation en matière d'aménagement urbain pour un coût de 5 700 € plus la prise en charge des frais exceptionnels occasionnés par l'opération. Cette même convention est signée pour la durée de 12 mois.

➤ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## OBJET

### 2011-117) STATION D'EPURATION DEVIS CABINET ELIZALDE – DIVISION PARCELLE AB 698

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par le Cabinet ELIZALDE de Laval dans le cadre de la division de la parcelle cadastrée section AB n°698.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de retenir le cabinet ELIZALDE pour assurer la division de la parcelle cadastrée section AB n°698 (station d'épuration des eaux usées) pour un montant de **632,00 € HT. soit 755.87 € TTC.**

➤ **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier .

## OBJET

### 2011-118) CONVENTION RELATIVE AU CONCOURS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA VILLE DE LAVAL POUR LA COMMUNE D'ENTRAMMES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative au concours du service public d'assainissement non collectif de la ville de Laval pour la commune d'Entrammes (conditions générales et financières pour lesquelles la commune d'Entrammes pourra demander le concours Des Services Techniques de la ville de Laval).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de donner son accord pour la passation de cette convention

➤ **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier .

## OBJET

### 2011-119) TARIFS SPANC A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012

Le conseil municipal,

➤ **FIXE**, comme suit, les tarifs d'intervention sur les réseaux eau et assainissement :

- Redevance annuelle SPANC.....	16,13 €
- Contrôle de bon fonctionnement.....	64,50 €
- Contrôle de conception et d'implantation.....	64,50 €
- Contrôle de bonne exécution.....	43,00 €
- Contrôle de bonne exécution – visite supplémentaire...	43,00 €
- Diagnostic.....	64,50 €

**OBJET**  
**2011-120) TARIFS LOCATION SALLE DES FETES**  
**A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances, décide d'appliquer les tarifs suivants :

**Tarifs pour les habitants / associations de la commune**

Objet	Tarif
Vin d'honneur	78,36 €
Soirée dansante avec participation / Marché de Noël / Exposition vente	156,78 €
Concours de cartes, loto, soirée crêpe, arbre de Noël	98,16 €
Concours de cartes sur 2 jours	137,43 €
Fêtes de famille, banquet (1 jour calendaire)	120,81 €
Fêtes de famille, banquet (2 jours calendaires)	201,41 €
Nuit de la Saint Sylvestre	402,78 €
Supplément si les clés sont retirées la veille (À partir de 17h00)	19,05 €
Supplément chauffage 15/10 au 30/04	24,88 €
Supplément si utilisation de la cuisine	78,36 €
Théâtre (par séance)	39,72 €
Bourses aux vêtements / jouets	27,99 €
Galette des rois	28,02 €
Galette des rois avec danse (non payant)	117,88 €
Rallye pédestre	11,83 €
Assemblées générales des associations	Gratuit
Réunions hebdomadaires du 3 <sup>eme</sup> âge	Gratuit
Gymnastique	Gratuit
Activités manuelles	Gratuit
Réunions électorales	Gratuit
Répétitions théâtre	Gratuit
Journée des classes	Gratuit
Chauffage pour les associations	Gratuit

### Tarifs pour les habitants / associations hors commune

Objet	Tarif
Vin d'honneur	100,27 €
Soirée dansante avec participation / Marché de Noël / Exposition vente	361,50 €
Concours de cartes, loto, soirée crêpe, arbre de Noël	160,52 €
Activité commerciale (de 9h00 à 17h00)	161,00 €
Fêtes de famille, banquet (1 jour calendaire)	192,31 €
Fêtes de famille, banquet (2 jours calendaires)	321,05 €
Nuit de la Saint Sylvestre	739,45 €
Supplément si les clés sont retirées la veille	19,05 €
Supplément chauffage 15/10 au 30/04	49,76 €
Supplément si utilisation de la cuisine	78,36 €
Théâtre (par séance)	69,27 €
Assemblée générale à caractère publicitaire	78,36 €
Assemblée générale ou autre réunion	11,83 €
Assemblée générale suivie d'un lunch	80,53 €
Projection de film	100,00 €

### Tarifs communs à tous

Objet	Tarif
Location vaisselle jusqu'à 50 personnes + lave-vaisselle	30,00 €
Location vaisselle jusqu'à 75 personnes + lave-vaisselle	45,00 €
Location vaisselle jusqu'à 150 personnes + lave-vaisselle	60,00 €
Location vaisselle au delà de 150 personnes + lave-vaisselle	90,00 €
Forfait « Verres ballons » + lave-vaisselle	15,00 €
Forfait « Flûtes » + lave-vaisselle	20,00 €
Heure de ménage	21,46 €
Utilisation du micro (sauf association locale)	Caution de 150 €
Chèque de réservation, sauf association Entrammaise (30% du tarif ad hoc) encaissé seulement si la réservation est annulée	30% du tarif ad hoc

## **OBJET**

### **2011-121) TARIFS DROITS DE PLACE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances,

➤ **FIXE** les droits de place comme suit :

Objet	Tarif
Commerçant ambulant (à l'année)	76,83 €
Commerçant ambulant avec branchement électrique (à l'année)	119,79 €
Commerçant ambulant (au passage)	51,11 €
Commerçant ambulant avec branchement électrique (au passage, par jour)	60,00 €



**OBJET****2011-122) TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE  
A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances, décide d'appliquer les tarifs suivants :

Objet	Tarif
Concessions caveau/fosse trentenaires 2 m2	91,98 €
Concessions caveau/fosse trentenaires 4 m2	183,41 €
Concessions caveau/fosse cinquantenaire 2 m2	151,76 €
Concessions caveau/fosse cinquantenaire 4 m2	302,72 €
Concession urne (plaque de fermeture comprise) 30 ans	581,79 €
Concession urne (plaque de fermeture comprise) 50 ans	973,39 €
Concession cavurne 30 ans	90,18 €
Concession cavurne 50 ans	148,78 €

**OBJET****2011-123) TARIFS MEDIATHEQUE  
A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Le Conseil Municipal fixe comme suit, les tarifs des cartes d'adhésion à la médiathèque :

Objet	Tarif
<b><u>Commune (Résident, travaillant ou scolarisé sur la commune)</u></b>	
Carte d'adhésion moins de 16 ans	1,00 €
Carte d'adhésion plus de 16 ans	2,00 €
<b><u>Hors commune</u></b>	
Cotisation à l'année civile	5,89 €
<b><u>CAT</u></b>	
Cotisation à l'année civile	45,32 €

**OBJET****2011-124) TARIFS REPAS FOURNIS OU POUR PORTAGE A DOMICILE  
A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Le Conseil Municipal fixe comme suit, décide d'appliquer les tarifs suivants :

Objet	Tarif
Repas fourni ou porté à domicile	9,31 €
Location container (par jour où un repas est livré)	0,11 €

**OBJET****2011-125) TARIFS INTERVENTION SUR SERVICE DES EAUX ET  
ASSAINISSEMENT  
A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des Finances,  
➤ **FIXE**, comme suit, les tarifs d'intervention sur les réseaux eau et assainissement :

Objet	Tarif
Forfait de prise en charge	25,59 €
Heure de main-d'œuvre	25,59 €

**OBJET**  
**2011-126) TARIFS HERBERGEMENT SUR LA COMMUNE**  
**A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission finances, décide d'appliquer les tarifs suivants :

Objet	Tarif
Tarif nuitée par jeune (gratuit pour les accompagnateurs)	1,15 €
Prix du repas	3,85 €

**OBJET**  
**2011-127) TARIFS SERVICE DE RESTAURATION :**  
**SCOLAIRE, ALSH MERCREDIS, PETITES VACANCES**  
**A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Sur proposition de la commission « Finances », le Conseil municipal :

➤ **FIXE** les différents tarifs comme suit (tarif à la journée) :

Objet	Tarif
Tarif Base Enfant (TBE)	3,20 €
Tarif Réduit 3 Enfants (TR3E = TBE x 0,93)	2,98 €
Tarif Réduit 4 Enfants (TR4E = TBE x 0,87)	2,79 €
Tarif Agents communaux – Professeurs des écoles (TP = TBE x 2)	6,40 €
Tarif Autres Adultes (TAA = TBE x 2,25)	7,20 €

**OBJET**  
**2011-128) TARIFS ACCUEIL : PERISCOLAIRE – MERCREDIS – PETITES VACANCES**  
**A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Sur proposition de la commission « Finances », le Conseil municipal :

➤ **DECIDE** de mettre en place des tarifs différenciés sur la base du quotient familial CAF/MSA

➤ **FIXE** les différents tarifs comme suit :

Objet	Tarif
<b>Accueil matin ou soir</b>	
Tarif 1 (Quotient Familial > 800)	1,81 €
Tarif 2 (500 < QF <= 800) = Tarif 1 x 0,95	1,72 €
Tarif 3 (QF <= 500) = Tarif 1 x 0,90	1,63 €
Hors commune = Tarif 1 x 1,3	2,35 €
<b>Petit déjeuner</b>	
Tarif unique	0,81 €
<b>Goûter</b>	
Tarif unique	0,59€
<b>Accueil transport scolaire</b>	
Tarif unique	0,60 €

**OBJET**  
**2011-129) TARIFS ALSH : MERCREDIS - PETITES VACANCES**  
**A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Sur proposition de la commission « Finances », le Conseil municipal :

- **DECIDE** de mettre en place des tarifs différenciés sur la base du quotient familial CAF/MSA
- **FIXE** les différents tarifs comme suit :

Objet	Tarif
<b>Journée</b>	
Tarif 1 (Quotient Familial > 800)	8,41 €
Tarif 2 (500 < QF <= 800) = Tarif 1 x 0,95	7,99 €
Tarif 3 (QF <= 500) = Tarif 1 x 0,90	7,57 €
Hors commune scolarisé à Entrammes = Tarif 1 x 1,68	14,13 €
Hors commune non scolarisé à Entrammes = Tarif 1 x 2,72	22,88 €
<b>Demi-journée</b>	
Tarif 1 (Quotient Familial > 800)	4,78 €
Tarif 2 (500 < QF <= 800) = Tarif 1 x 0,95	4,54 €
Tarif 3 (QF <= 500) = Tarif 1 x 0,90	4,30 €
Hors commune scolarisé à Entrammes = Tarif 1 x 1,68	8,03 €
Hors commune non scolarisé à Entrammes = Tarif 1 x 2,72	13,00 €

**OBJET**  
**2011-130) TARIFS - TAUX DE PRISE EN CHARGE**  
**DES ACTIVITES JEUNESSE**  
**A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Sur proposition de la commission « Finances », le Conseil municipal :

- **DECIDE** de mettre en place des taux différenciés de prise en charge des activités jeunesse sur la base du quotient familial
- **FIXE** les différents taux comme suit :

Objet	Prise en charge
Tarif 1 (Quotient Familial > 800)	36%
Tarif 2 (500 < QF <= 800) = Tarif 1 x 0,95	38%
Tarif 3 (QF <= 500) = Tarif 1 x 0,90	40%
Cotisation annuelle	5,00 €



**OBJET**  
**2011-131) CENTRE DE LOISIRS JEUNESSE : VACANCES DE NOEL 2011**  
**TARIFS ACTIVITES**

Le conseil municipal, compte tenu des activités proposées aux jeunes aux vacances de Noël 2011, après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants :

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| - Laser game (Laval)  | 11,70 Euros (avec transport)<br>8,40 Euros (sans transport) |
| - Atelier cuisine     | 3,24 Euros  |
| - Patinoire (Le Mans) | 11,40 Euros   |

- Skate-Parc Le spot(Le Mans) : 8,70 Euros - Tarif entrée simple matériel apporté par le jeune
- Skate-Parc Le spot(Le Mans) : 9,30 Euros - Tarif entrée simple + location casque
- Skate-Parc Le spot(Le Mans) : 10,50 Euros - Tarif entrée simple + location roller/skate board
- Skate-Parc Le spot(Le Mans) : 11,70 Euros - Tarif entrée simple + location roller/skate board + location casque

**OBJET**  
**2011-132) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2012**  
**REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier 2012 au 18 février 2012 et sera effectué par 5 agents recenseurs (4 titulaires et 1 remplaçant).

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

Considérant la dotation de l'Etat s'élevant à 4 580 €, soit 1,72 € par habitant et 1,13 € par logement, Monsieur le Maire propose de rémunérer les agents recenseurs sur cette base; Ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.

D'autre part, il propose de fixer une indemnité forfaitaire pour chaque agent d'un montant de 75 Euros pour les frais de déplacements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de rémunérer chaque agent comme suit :

- 1,72 € par habitant
- 1,13 € par logement

➤ **DECIDE** de verser à chaque agent une indemnité forfaitaire de 75 Euros en règlement de leurs frais de déplacement.

La somme correspondante sera inscrite au Budget 2012.

## OBJET

### **2011-133) SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>e</sup> CLASSE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Le Conseil Municipal,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,  
Et après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE :**

**Article 1** : Il est supprimé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique de 2<sup>e</sup>me Classe suite au départ en retraite de l'agent, tout en sachant que le même poste a été créé au 1<sup>er</sup> novembre 2011 pour pallier à cette suppression et permettre une nouvelle embauche.

**Article 2** : Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

**Article 3** : La présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**OBJET**  
**2011-134) MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

Nombre Heures/semaine	Grade
26.25 h	1 Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe
27.00 h	1 Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe
32.00 h	1 Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe
32.50 h	1 Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe
35.00 h	5 Adjoints techniques territoriaux de 2 <sup>ème</sup> classe
35.00 h	3 Adjoints techniques territoriaux de 1 <sup>ère</sup> classe
35.00 h	2 Adjoints d'animation territoriaux de 2 <sup>ème</sup> classe
35.00 h	1 Adjoint administratif territorial de 1 <sup>ère</sup> classe
28.00 h	1 Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe
35.00 h	1 Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe
35.00 h	1 Rédacteur
35.00 h	1 Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe

Vote comme ci-après le nouveau tableau du personnel après création d'un poste d'agent d'entretien et la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe,

**OBJET**  
**2011-135) DECISION MODIFICATIVE N°5 COMMUNE**

Libellé	Recettes	Dépenses
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>TOTAL DE LA DM 5</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Rappel DM n°4	0.00	0.00
Rappel DM n°3	0.00	0.00
Rappel DM n°2	0.00	0.00
Rappel DM n°1	11 419.00	11 419.00
Pour mémoire BP 2011	1 162 806,00	1 162 806,00
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 174 225,00</b>	<b>1 174 225,00</b>
Libellé	Recettes	Dépenses
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Art. 6411		+ 10 000.00
Art. 7067	+ 10 000.00	
<b>TOTAL DE LA DM 5</b>	<b>+ 10 000.00</b>	<b>+ 10 000.00</b>
Rappel DM n°4	+ 12 171.68	+ 12 171.68
Rappel DM n°3	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Rappel DM n°2	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Rappel DM n°1	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Pour mémoire BP 2011	1 664 980,00	1 664 980,00
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 687 151,68</b>	<b>1 687 151,68</b>

**OBJET**  
**2011-136) REAMENAGEMENT DE LA JOUANNE – SITE DE SOUFFRETTE**

Le Syndicat du Bassin de la Jouanne a proposé à la commune, propriétaire de la berge de végétaliser en rive gauche un schéma de plantations destiné à implanter un boisement sur cette même berge.

Le coût des plantations pratiqué dans le cadre du marché Contrat Restauration Entretien 2011 du Syndicat du Bassin de la Jouanne est de 7.00 € HT par mètre linéaire de plantation.

Le Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** de donner son accord pour une participation financière à hauteur de 70 € H.T. correspondant à une longueur de 10 ML (plantations n°s 1 et 4)

➤ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**OBJET**  
**2011-137) DECISION MODIFICATIVE N° 3 –**  
**BUDGET EAU**

libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Art. 66111 Chap. 66 Intérêts d'emprunts	+ 100.00€	
Art. 775 Chap. 77 Produits de cession		+ 100.00€
<b>TOTAL de la DM N° 3</b>	<b>100.00 €</b>	<b>100.00 €</b>
<b>Rappel de la DM N°1</b>	0,00 €	0,00 €
<b>Rappel de la DM N°2</b>	320.00€	320.00€
<b>Pour mémoire BP 2011</b>	423 271,00 €	423 271,00 €
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>423 691,00 €</b>	<b>423 691,00 €</b>

**OBJET**  
**2011-138) DECISION MODIFICATIVE N° 4 –**  
**BUDGET EAU**

libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Art. 671 Chap.67 Charges excep./opérations gestion	+4 800,00	
Art. 673 Chap.67 Titres annulés sur ex. antérieurs	+ 620,00	
Art. 7011 Chap.70 Ventes d'eau		+ 5 420,00
<b>TOTAL de la DM N° 4</b>	<b>5 420,00</b>	<b>5 420,00</b>
<b>Rappel de la DM N°1</b>	0,00	0,00
<b>Rappel de la DM N°2</b>	320,00	320,00
<b>Rappel de la DM N°3</b>	100,00	100,00
<b>Pour mémoire BP 2011</b>	423 271,00	423 271,00
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>429 111,00</b>	<b>429 111,00</b>

**OBJET**  
**2011-139) DECISION MODIFICATIVE N°4 – 2011**  
**BUDGET ASSAINISSEMENT**

Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>TOTAL DE LA DM 4</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Rappel DM n°1	2,00	2,00
Rappel DM n°2	---	---
Rappel DM n°3	29 415,00	0,00
Pour mémoire BP 2011	28 333,00	71 645,00
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>57 750,00</b>	<b>71 647,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Libellé	Dépenses	Recettes
Art. 615 Entretien et réparations	+2 230,00	
Art. 70611 Redevances assainissement		+2 230,00
<b>TOTAL DE LA DM 4</b>	<b>2 230,00</b>	<b>2 230,00</b>
Rappel DM n°1	0,00	0,00
Rappel DM n°2	37,00	37,00
Rappel DM n°3	---	---
Pour mémoire BP 2011	81 328,00	147 455,00
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>83 595,00</b>	<b>149 722,00</b>

**OBJET**  
**2011-140) DESIGNATION DELEGUE DU REPRESENTANT DU TRIBUNAL DE**  
**GRANDE INSTANCE – COMMISSION DE REVISION DES LISTES**  
**ELECTORALES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Françoise REMON née LEROYER, délégué du Tribunal de Grande Instance pour la révision des listes électorales, ne souhaite plus remplir ses fonctions. Trois personnes ont été proposées : Madame Sandra GENDRY, Madame Brigitte PINCON, Monsieur René PLANCHENault

Considérant qu'il appartient à la commune de nommer une autre personne, sur proposition de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance, pour remplacer Madame REMON, démissionnaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de nommer Madame Brigitte PINCON née QUESLIN le 10 juillet 1956, domiciliée à ENTRAMMES « Le Gravier » en qualité de déléguée du tribunal de Grande Instance, membre de la commission administrative de révision des listes électorales du bureau de vote d'Entrammes.



**OBJET**  
**2011-141) DECISION MODIFICATIVE N°6 –**  
**BUDGET COMMUNE**

Libellé	Recettes	Dépenses
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>TOTAL DE LA DM 6</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Rappel DM n°5	0.00	0.00
Rappel DM n°4	0.00	0.00
Rappel DM n°3	0.00	0.00
Rappel DM n°2	0.00	0.00
Rappel DM n°1	11 419.00	11 419.00
Pour mémoire BP 2011	1 162 806,00	1 162 806,00
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 174 225,00</b>	<b>1 174 225,00</b>
Libellé	Recettes	Dépenses
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Chapitre 022 Dépenses imprévues		- 5 000.00
Art. 61522 Bâtiments		+ 5 000.00
<b>TOTAL DE LA DM 6</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Rappel DM n°5	+ 10 000.00	+ 10 000.00
Rappel DM n°4	+ 12 171.68	+ 12 171.68
Rappel DM n°3	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Rappel DM n°2	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Rappel DM n°1	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Pour mémoire BP 2011	1 664 980,00	1 664 980,00
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 687 151,68</b>	<b>1 687 151,68</b>